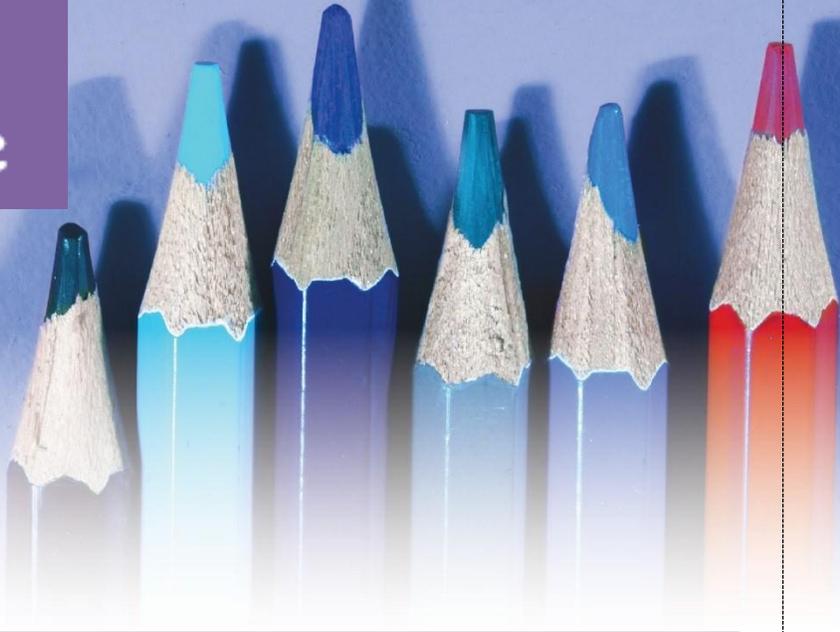


Charte du travail personnel de l'élève

Cycles 2 et 3

- Ecoles élémentaires du REP de Vandoeuvre : Ecoles Europe-Nations, Jeanne d'Arc et Paul Bert
- Ecoles élémentaires QPV : Ecoles Brossolette et Charmois
- Collège REP de Vandoeuvre : Collège Haut de Penoy - Simone de Beauvoir



Devoirs « du côté enseignant » : quand les donner ? Combien de temps ? Comment ?

Quand les donner ?

- Après avoir expliqué le fonctionnement de la classe aux parents (réunion de rentrée...).
- Après avoir expliqué aux élèves le sens du travail à la maison et donné les outils méthodologiques nécessaires à sa réalisation.

En élémentaire :

- dans la semaine ou dans la journée : plusieurs possibilités sont envisageables : une fois par semaine ou tous les jours (en début de matinée, en début d'après-midi... Eviter la toute fin de demi-journée).

- au plus près des séances :

- Avant le cours ;
- Après le cours directement.

En 6ème :

- durant la séance : en début d'heure si possible ou bien 15 minutes avant la fin du cours. Il est possible, en début d'année scolaire, de commencer à faire le travail demandé en fin de séance.

Combien de temps ?

- En différenciant le contenu, on permet à tous les élèves de passer un temps raisonnable sur le travail personnel en dehors de la classe.

En élémentaire :

- Au cycle 2 : environ 15 à 20 minutes / Au cycle 3 : environ 30 minutes.

En 6ème :

- En tenant compte des contraintes imposées par l'emploi du temps de la classe. Les professeurs peuvent porter une attention particulière à ce sujet.

Comment ?

- En faisant reformuler le travail demandé.
- En expliquant le sens et l'utilité du travail à la maison.
- En choisissant un support adapté (agenda, cahier de CP proposé par la mairie, ENT...).

En élémentaire :

- En ritualisant les devoirs (rassurer tous les élèves, lisibilité pour les parents...).
- En différenciant (imprimer le texte, le faire coller pour ne pas rajouter de difficultés d'écriture...).
- En vérifiant le matériel utile aux devoirs avec différents dispositifs (vérification faite par l'enseignant, par un élève avec une responsabilité, recours à des images, à une liste au tableau...).

En 6ème :

- En introduisant progressivement le travail écrit à la maison après les vacances d'automne.
- En accompagnant la réalisation des premiers travaux écrits dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».
- En explicitant avec les élèves, le matériel à amener en fonction de leur emploi du temps.

Devoirs « du côté de l'élève » : dans la classe ? Hors de la classe ? Au retour dans la classe ?

Dans la classe :

- Faciliter la mémorisation de ce qui est expliqué dans la classe.
- Faire régulièrement reformuler.
- Apprendre à s'organiser, s'assurer que les devoirs sont notés.

En élémentaire :

- S'assurer que le matériel nécessaire est dans le sac : élèves responsables, tirage au sort, élève mystère...

En 6ème :

- Les élèves doivent noter leurs devoirs dans l'agenda. Le bureau numérique peut être un support de vérification.

Hors de la classe :

En élémentaire :

- Au fur et à mesure des cycles, amener l'élève à s'organiser de manière de plus en plus autonome.

En 6ème :

- Accompagner et poursuivre l'exploitation des outils méthodologiques donnés en classe notamment dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

Au retour dans la classe :

- Vérifier avec bienveillance le travail effectué (connaissances de l'élève, réinvestissement, encouragements, progrès relevés...).

Comment articuler le travail personnel dans la classe et hors de la classe ?

- Suite à un travail en classe, réinvestir le travail personnel hors de la classe pour reprendre une notion déjà étudiée (en introduction de séance suivante: pour une phase d'entraînement ou une phase de rappel avant un nouvel apprentissage). Varier la nature des devoirs donnés.

- Méthodologie : apprendre à apprendre en classe avant le travail donné hors de la classe.

- Expliciter les devoirs donnés : à quoi vont-ils servir pour les autres apprentissages ?

Comment travailler avec les associations d'accompagnement à la scolarité ?

Les associations du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), peuvent aider les élèves dans leur parcours scolaire en leur proposant gratuitement de l'aide aux devoirs.

Différentes actions sont encouragées et possibles afin de renforcer le lien entre l'école, la famille et ces associations, comme par exemple et entre autres :

- Les associations informent les enseignants en début d'année, avec l'accord des parents, de la prise en charge des enfants, afin de permettre des échanges au cours de l'année.
- Les enseignants invitent les associations à participer à différents événements à destination des parents: réunion de rentrée, semaine des parents, café des parents...
- Les associations invitent les enseignants à assister à un temps de prise en charge des enfants dans le cadre de l'aide aux devoirs.
- Les enseignants invitent les associations sur un temps de prérentrée, ou à un conseil des maîtres, en début d'année scolaire.
- ...

Signatures:

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Vandoeuvre:

L'Inspecteur,


J.M. YANKLER

Principale du collège Haut de Penoy - Simone de Beauvoir :



Associations du CLAS de Vandoeuvre:

Les représentants légaux des associations:

ATMF:



AVEC:



Croq'Espace:



Khamsa:



MJC Nomade:

Jean-Benoît LABONNE
